

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

du 27 septembre 2010
Séance du 7 septembre 2010

39 PRU Rouher - centre commercial Henri Dunant - acquisition d'un bien sis 55 rue Henri Dunant appartenant à Mme MARCHAL

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

M. MACHU

Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. NACHITE



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

Le Projet de Renouvellement Urbain du secteur des Hautes Haies, du quartier Rouher, prévoit la restructuration en profondeur du centre commercial Henri Dunant. Cette restructuration nécessite la démolition de l'îlot central de la copropriété de ce centre commercial.

Dans ce cadre, Mme Marchal nous a fait part de son souhait de céder à la Ville le lot n°133 de la copropriété sise 55 rue Henri Dunant, cadastré section BE n°5 d'une contenance de 623 m². Ce bien à usage commercial est divisé en deux parties actuellement occupées par M. Frere (activité de presse/tabac) et M. Guerda (bar).

En date du 15 juillet 2010, France Domaine a estimé la valeur vénale de ce lot à 233.000 euros, en valeur occupée, avec une marge de négociation de 10%. Après négociation, Mme Marchal a accepté de céder son bien au prix de 256.300 euros, soit au prix fixé par France Domaine majoré de 10%.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition au prix de 256.300 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

maintenant !

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 7 septembre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter pour un prix de 256.300 euros, l'acquisition du bien immobilier, propriété de Mme Marchal, lot n°133 de la copropriété sise 55 rue Henri Dunant à Creil cadastrée section BE n°5,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notaria de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2010

Jean-Claude VILLEMMAIN

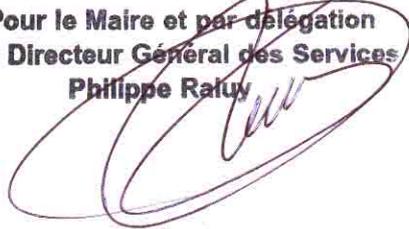


Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE